

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 3

Rubrik: Page au féminin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

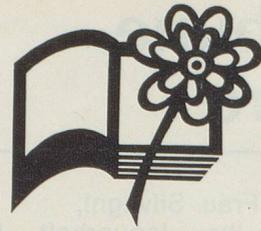
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

page au féminin



Les Suisses pourront pratiquer le sport du tir

(C.P.S.) Le tir, jusque là chez nous, c'est avant tout une affaire d'hommes. Comme le yass, au début. La Confédération autorisait bien nos compagnes à pratiquer cet exercice, mais sans les encourager outre mesure à persévérer. Elle se montrait, c'est vrai, plus généreuse à l'endroit des membres du Service complémentaire féminin, qui pouissaient de certaines faveurs dans le domaine du tir à l'arme de poing. Mais sans plus. Or, on a vivement applaudi, ici et là, aux exploits de Mme Rita Forster, de Brougg, dont le mari œuvre au sein du comité de la Fédération suisse de tir au revolver et au pistolet. Elle combat régulièrement à ses côtés dans le cadre du championnat suisse de groupes à l'arme de poing et il n'est même pas rare qu'elle l'y distance quelque peu. Mme Anny Steiner, de Zurich, a percé depuis belle lurette les secrets du fusil d'assaut qu'elle manie présentement en maître tireur accompli. Notre équipe féminine

suisse de tir poursuit sa préparation sous l'active direction de l'ancien champion du monde Otto Horber et les femmes de l'Entlebuch se taillent normalement un joli succès d'estime lorsqu'elles apparaissent dans nos stands. Bien que leurs mousquetons ne crachent pas autant de « lo » qu'on le souhaiterait. Ne serait-ce que pour les récompenser de leur non-conformisme.

Le folklore y perdra sous peu, c'est un fait, si l'on sait que le Département Militaire fédéral ouvrira dès cette année, et toutes grandes, les portes de nos sociétés de tir à nos douces compagnes. Toutes grandes, mais à une restriction près : elles auront la faculté, c'est entendu, de prendre part aux exercices fédéraux aux différentes armes, sans pour autant bénéficier de munitions gratuites à l'exemple de leurs émules masculins. Pourtant, elles recevront comme eux, pour tous les cas, des cartouches à prix réduit et il leur sera même loisible d'en utiliser pour prendre part au tir

militaire ou aux concours de sections en campagne, qui leur sont tous deux accessibles sans autre forme de procès.

Cette décision, il y a longtemps, à vrai dire, qu'on l'attend. Parce que le tir reste un sport ayant de revêtir l'aspect guerrier que d'aucuns lui reconnaissent en toute circonstance, en dépit même des différences de la « cible » dans l'un et l'autre cas. En Suisse, nous l'admettons volontiers, l'interdépendance de l'un et de l'autre justement est telle que leur aire individuelle s'estompe ou s'est estompée par la force des choses. Il y a là un complémentarité bénéfique pour le sport lui-même, qui dispose à profusion de stands généreusement aménagés, la plupart du temps, avec l'aide des deniers publics. A l'étranger, où l'on ignore la formule des tirs militaires, notre sport national ne connaît guère les mêmes critiques et il s'épanouit pleinement sans distinction de sexe. Margaret Thompson ou Eulalia Rolinska en sont deux des témoins les plus connus.

la tribune des jeunes

L'expérience civique payernoise

(C.P.S.) L'expérience de l'élection fictive d'un conseiller d'Etat par les jeunes filles et jeunes gens de Payerne a été suivie avec intérêt en Suisse allemande. On salue ici tout ce qui peut éveiller l'esprit civique de la jeunesse et l'amener à s'in-

téresser activement à la vie politique et nationale. On sait que les « parlements de la jeunesse » jouissent d'une certaine vogue outre-Sarine et que, d'une façon générale, on se préoccupe davantage de la formation civique des jeunes qu'en Suisse romande. On conviendra que ces efforts ne sont pas superflus si l'on songe aux désordres étudiantins et juvéniliens de Zurich et de Lucerne. En outre, la Suisse alémanique, comme la romande, souffre de l'abstentionnisme électoral, sauf en Argovie... où le vote est obli-

gatoire, ou encore dans les cantons à landsgemeinde, où c'est vraiment le peuple en corps qui tranche et décide des problèmes de la vie communautaire. Si la réaction est donc positive sur le principe de l'expérience tentée à Payerne, on demeure en revanche partagé sur les conditions de sa réalisation et les objets dont elle traite. Certains milieux souhaiteraient que l'on restât sur le terrain de l'exercice théorique, de l'entraînement préalable, de la « gamme électorale ». C'est ainsi qu'on procède en tout cas